

FIGURE 54 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

PROJET ÉOLIEN
DES GENÈTS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
 -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis les sentiers de randonnées

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude rapprochée présente un relief de plateau ondulé griffé d'une série de vallons secondaires au nord-est ainsi qu'une large vallée au sud-ouest, celle de la Boutonne. Ces deux entités sont donc séparées par le versant nord de la vallée, créant un axe fort sud-est/nord-ouest.

Les axes de communication et les chemins de randonnées de l'aire rapprochée présentent des sensibilités très faibles à modérées. Les perceptions visuelles alternent entre vues ouvertes depuis les routes sillonnant les plateaux cultivés, vues courtes dans les fonds des vallées et vues partielles en fonction de la densité du maillage bocager. À proximité de l'aire immédiate, des séquences routières avec des sensibilités principalement modérées ont été identifiées.

Concernant l'habitat, des sensibilités allant de faible à modérée ont été relevées pour de nombreux bourgs de l'aire rapprochée en raison des perceptions ouvertes pressenties depuis les franges des villages. Des risques de concurrence visuelle avec le projet et la silhouette de plusieurs villages ont été relevées, notamment pour le village Chef-Boutonne avec une sensibilité qualifiée de faible. Pour les autres bourgs de l'aire d'étude, la sensibilité s'échelonne de nulle à très faible au vu de leur implantation et/ou de l'éloignement par rapport à la ZIP.

À ce stade, plusieurs sensibilités notable ont été relevées. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. La carte ci-contre rappelle les éléments de synthèse à prendre en compte au stade de l'aire d'étude rapprochée.

2.1. LES ESPACES DE RESPIRATION

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de parcs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile rouge).

Ainsi, lorsque le fond de carte tend vers le vert, cela signifie qu'il s'agit d'un espace de respiration commun à plusieurs bourgs qui doit donc être préservé en priorité. L'implantation d'éolienne dans une zone dépourvue d'espace de respiration présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis certains bourgs et pourrait ainsi participer à un effet de saturation visuelle.

Dans le cas présent, la ZIP se situe dans la continuité de parcs éoliens déjà implantés (Parcs du Fourris, de Lusseray-Paizay-le-Tort et de Tourette 1 et 2) ce qui pourrait contribuer à un effet de saturation visuelle depuis les bourgs proches mais qui toutefois, ne s'inscrit pas dans un espace de respiration commun à plusieurs bourgs. Les espaces de respiration (visibles en vert sur la carte) sont très présents au sein du territoire étudié. L'implantation de la ZIP du projet des Genêts contribue à préserver ces espaces en valorisant plutôt l'extension d'un pôle éolien déjà marqué pour éviter tout effet de mitage.

En effet, bien que les espaces de respiration des bourgs de Paizay-le-Tort, Marcillé, Sompt, Tillou, Luché-sur-Brioux ou Lusseray pourraient être impactés par le projet des Genêts, ces derniers conserveraient tout de même un ou plusieurs espaces de respiration.



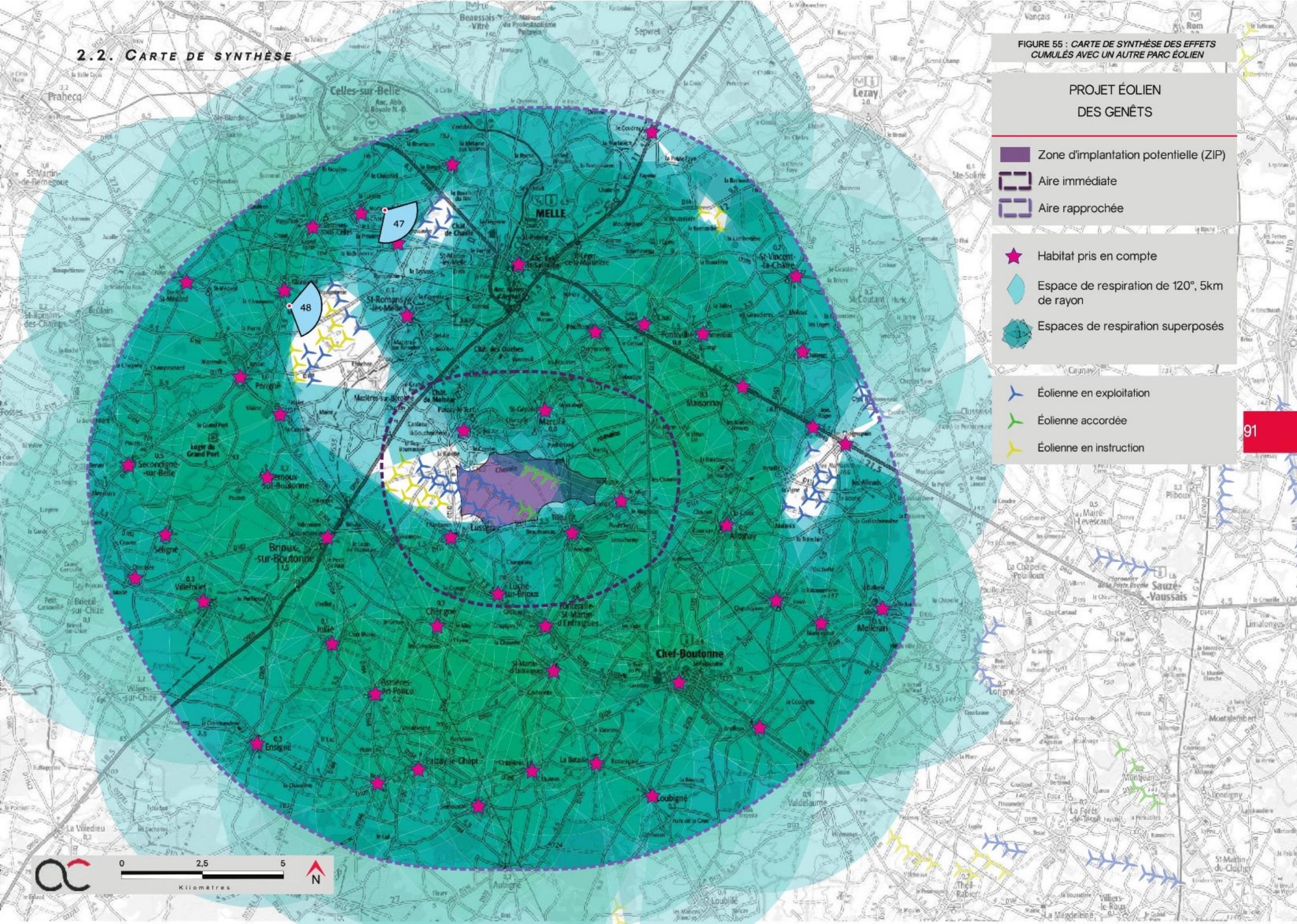
Photo 47 : Parc éolien de Saint-Martin-lès-Melle



Photo 48 : Parc éolien de Périgné depuis la sortie du bourg de Périgné

2.2. CARTE DE SYNTHÈSE

FIGURE 55 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN



PROJET ÉOLIEN DES GENÈTS

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Habitat pris en compte
- Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
- Espaces de respiration superposés
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel , adopté par l'UNESCO en 1972.

Un site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de l'église Saint-Hilaire à Melle

■ ÉGLISE SAINT-HILAIRE

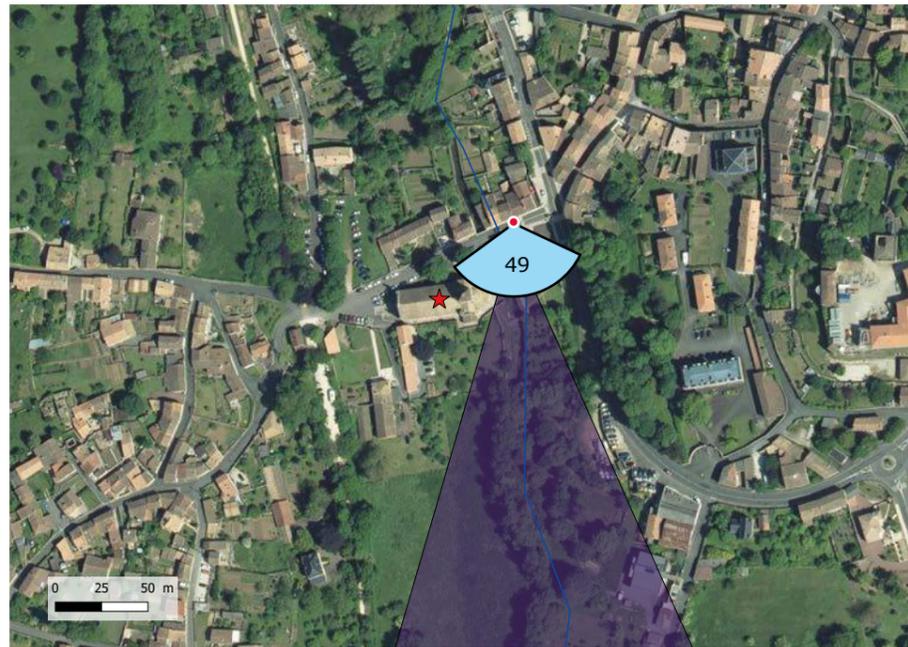


Figure 56 : Localisation du site Unesco sur fond ortho



Photo 50 : Ambiance paysagère // Illustration de la Béronne passant au pied du site UNESCO

Distance par rapport à la ZIP : 5,5 km

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Hilaire à Melle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle se situe dans le fond de la vallée de la Béronne. Le relief et la ripisylve liés à la vallée ferment totalement les vues en direction du VIP. La sensibilité du VIP depuis les abords de l'église est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 49 : Le VIP est masqué par la ripisylve de la vallée depuis les abords de l'église Saint-Hilaire

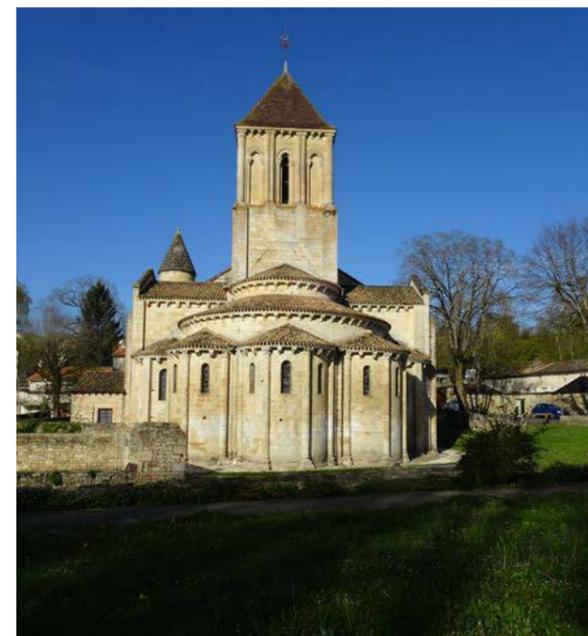


Photo 51 : Ambiance paysagère // Église Saint-Hilaire à Melle



Photo 52 : Ambiance paysagère // Église Saint-Hilaire à Melle